

# LA LETTRE DU REFORA n° 30



Réseau Ecologique  
**REFORA**  
Forestier Rhône-Alpes



## Préambule

Malgré la distance nous étions assez nombreux (24 - et une petite dizaine d'excusés Rhône-Alpins) ce vendredi 3 juin 2016. Pour cette première rencontre entre ex-Auvergnats et ex-Rhône-alpins, nous avons été guidés par l'ONF (Laurent Lathuillière) sur les bords de la Sioule, avec un très beau point de vue et un temps acceptable. Les pages qui suivent ont été rédigées par Laurent, qui s'est présenté comme passionnée d'archives et d'histoire et en tenu de garde forestier d'hier !

J'ai volontairement ôté quelques plans au profit de photos du site et du groupe.

Rapidement dit, car je pose toujours les mêmes questions : la grande faune pèse par endroit sur la dynamique forestière et les champignons comestibles représentent un gain important et souvent « caché ».

En automne, nous nous retrouverons aux environs de Lyon pour décider de l'avenir du REFORA nouveau (Réseau Ecologique FORestier d'AURA)

Les distances sont grandes. Mais ce qu'il faut surtout garder, c'est l'esprit. Peut-être trop souvent, les tournées sont organisées par des forestiers « classiques », il serait bien que d'autres s'en charge (CEN, PNR travaux spécifiques effectués, Association APNE - 24 h naturalistes, Irstéa - état d'une recherche, Approche des experts, Problèmes rencontrés par les randonneurs, filière aval....).

J. ANDRE



Crédit Photo : S. Marsy, J. André, P. Martin

## Tournée Forêts, Sylviculture et Environnement

### Vallée de la Sioule (Puy-de-Dôme)

L'objectif de cette journée d'échanges et de discussions a été de faire connaissance avec les acteurs des deux territoires, de présenter les principaux enjeux des forêts d'Auvergne, et d'échanger entre les membres du REFORA actuel et les partenaires de l'Auvergne.

Elle s'est déroulée dans la vallée de la Sioule en forêts domaniales de la Sioule et de la Chartreuse, et a eu pour thèmes associés l'histoire, la gestion et le devenir des peuplements forestiers mélangés.



### Déroulement de la tournée

9 h 45 - 10 h 00 : accueil des participants à l'église de Queuille (63).

10 h 00 : Présentation du **REFORA**, des participants et des objectifs de la journée (Cf. feuille de présence).

10 h 20 : Présentation de la forêt domaniale de la Sioule et de la Réserve biologique intégrale des méandres de la Sioule. Parcelle 20. Belvédère de Queuille, panorama sur la vallée.

- *Histoire forestière en Auvergne, RTM, FFN, forêts anciennes et reconquêtes récentes, enjeux production, environnementaux et sociaux, RBI et Natura 2000.*

La **forêt domaniale de la Sioule**, d'une contenance de **525** hectares, est constituée de 17 tènements, répartis sur 7 communes et 27 km de rivière, et a été créée en application des lois de la **Restauration des terrains de montagne de 1860 et 1882**, pour être reboisée et ainsi lutter contre l'érosion des versants sur-pâturés. Il s'agit donc d'une **forêt récente**, ensemencée à la fin du XIXème siècle sur les sols rocheux, instables et d'éboulis, avec de nombreuses essences : **pin sylvestre surtout** (« marqueur » des forêts publiques dans la vallée), associé au sapin, à l'épicéa, mais aussi au hêtre, au chêne, et à diverses essences allochtones : pin noir, pin maritime, pin laricio, cèdre de l'Atlas.

Malgré ce passé général récent, il reste dans certains vallons des secteurs de **boisements plus anciens** (chênaies, hêtraies, sapinières). Certains secteurs datent du **Fonds forestier national** et de **reboisements post-tempête de 1982**, mais de nombreux peuplements sont peu productifs, et les exploitations restent très difficiles compte-tenu du relief accidenté.

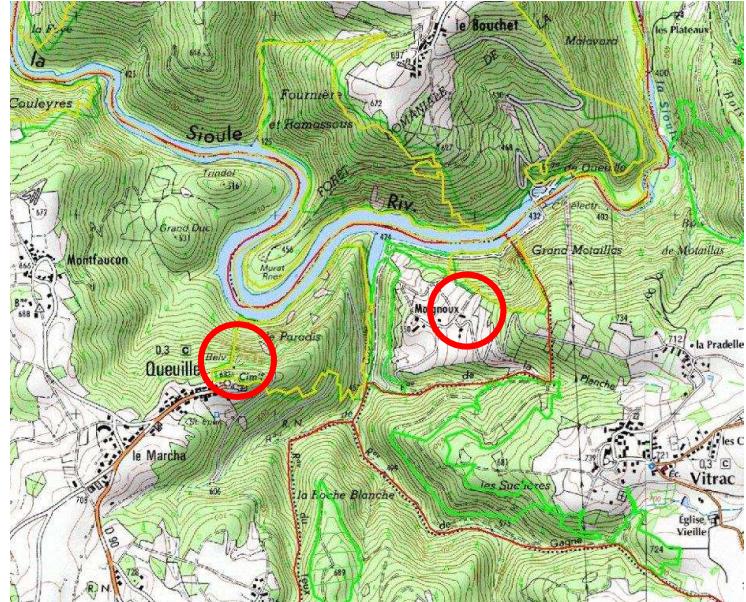
La forêt domaniale de la Sioule est riche de multiples espèces et milieux qui ont conduit à créer en 2014 une **réserve biologique intégrale** sur **358** ha de peuplements mélangés feuillus et/ou résineux, avec de forts enjeux autour de l'avifaune nicheuse (circaète jean-Le Blanc, aigle botté, faucon pèlerin, grand corbeau, milan royal), des habitats (éboulis, falaises, forêts alluviales et de ravins, hêtraies). Cela signifie qu'aucune intervention sylvicole (coupes ou travaux) ne sera faite dans les parcelles. Seuls seront réalisés des travaux

de sécurisation des axes de fréquentation conservés (chemin le long de la Sioule) ou de gestion des risques d'embâcles.

La vallée est également concernée par deux sites **Natura 2000**, une Zone spéciale de conservation (3 577 ha) pour les habitats et les espèces, et une Zone de protection spéciale (26 070 ha) pour l'avifaune.

Le site du **méandre de Queuille** qui accueille le groupe est l'un des plus réputés du Puy-de-Dôme au niveau touristique, et attire régulièrement les visiteurs qui ont un point de vue remarquable sur la vallée et les forêts, qu'elles soient domaniales, sectionales ou privées. Cette fréquentation peut présenter des contraintes pour la gestion ou la non-intervention (risques liés aux chutes de branches ou d'arbres), et pour l'avifaune nicheuse, et il a fallu veiller à préserver sa quiétude, tout en assurant le loisir des visiteurs.

11 h 00 : Visite terrain en parcelle 22 de la forêt domaniale de la Sioule (canton des Moignoux). Peuplement mélangé issu de la RTM : pins, épicéas, sapins, hêtre, chêne etc.



- *Evolution et gestion des mélanges, écologie et répartition des essences, dynamiques forestières, destination des peuplements.*

Cette parcelle de 10 ha de la forêt domaniale de la Sioule et de la RBI est constituée d'une mosaïque de formations ouvertes (clairières, ancienne carrière, promontoire rocheux) et boisées mélangées avec la diversité des essences issue des reboisements RTM, enrichie des essences feuillues autochtones : tilleul, érables, frêne etc. Si le reboisement s'est fait à l'époque sur terrain nu, aujourd'hui, la dynamique forestière est forte et les chênes et hêtres prennent largement place sous le couvert des résineux installés vers 1880, notamment **le pin sylvestre qui a très bien joué son rôle de pionnier préparant le retour des espèces post-pionnières et dryades**.

Les sols constitués en grande partie d'anciens éboulis végétalisés (les banquettes d'origine RTM sont encore bien visibles par endroits) sont encore sensibles et en partie instables. Mais l'avenir forestier de la parcelle et la stabilité des sols sont assurés, même en l'absence de gestion des peuplements.

Certains pins présentent des signes de dépérissements notamment sur substrats très secs (rochers éboulis) et après les épisodes de sécheresse ayant eu lieu depuis 2003.

Cette station a été l'occasion de discuter des **enjeux des cartographies des habitats forestiers** (vision « état constaté » vs « état potentiel »), importants pour la définition concertée des mesures de gestion associées (même si ici la non-intervention est choisie), et le suivi de l'évolution des milieux.

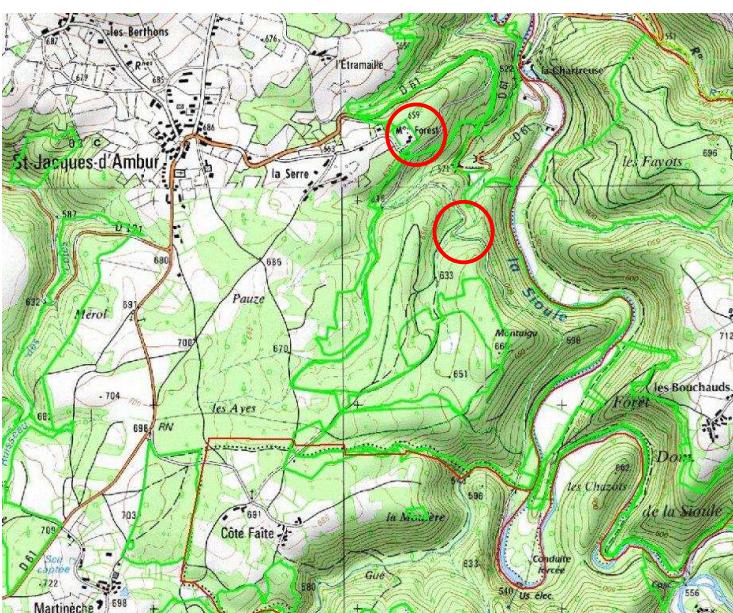
13 h 30 – 14 h 30 : Repas tiré du sac à la maison forestière de la Chartreuse (Saint-Jacques d'Ambur).

## 14 h 30 : Présentation de la forêt domaniale de la Chartreuse. Visite terrain en parcelles G / H / K.

- *Peuplements mélangées de sapinière-hêtraie et peuplements monospécifiques issus du FFN (douglas, épicea). Evolution, sylviculture, production. Enjeux paysagers.*
- *Prise en compte des enjeux environnementaux (avifaune, habitats, Natura 2000).*

La **forêt domaniale de la Chartreuse** s'étend sur une surface totale de **204** hectares. Il s'agit d'un ancien **bien ecclésiastique** appartenant aux Chartreux de l'abbaye de Port-Sainte-Marie et qui fut incorporé dans le domaine de l'Etat par décret du 19 décembre 1789. C'est une forêt de moyenne altitude située en moyenne Combraille, région au caractère rural marqué.

L'ensemble de cette forêt est principalement affecté à la production de bois d'œuvre résineux et de bois de chauffage feuillu, dans le respect des paysages et des milieux naturels. Les peuplements ont fortement été dégradés par la tempête de 1982 (50% de la surface productive). Des reboisements en épicea commun et en douglas ont alors été effectués.



oiseaux nicheurs patrimoniaux.

Le principal enjeu écologique de la forêt domaniale de la Chartreuse réside dans l'accueil d'espèces de rapaces rares et protégées telles que l'aigle botté (deux sites de nidifications) ou le circaète Jean-le-blanc (à proximité). La forêt se trouve incluse dans le périmètre de la zone de protection spéciale des Gorges de la Sioule, et la rivière se trouve dans la Zone spéciale de conservation. La gestion sylvicole intègre donc la protection de ces espèces. De plus, la forêt domaniale de la Chartreuse est constituée d'une mosaïque d'habitats très diversifiés et très riche, favorable à une flore et une faune remarquables. Des **peuplements anciens de sapinières-hêtraies** sont aussi présents et à conserver, d'autant qu'ils sont le support des

Certaines parcelles de la forêt sont situées en surplomb de la Sioule ce qui induit une sensibilité paysagère plus importante, mais aussi des difficultés d'exploitations avérées. Ainsi, des surfaces importantes sont constituées d'escarpements ou de terrains actuellement inaccessibles, mais présentant des habitats intéressants (pelouses ou landes primaires notamment). Elles ont une vocation marquée de protection générale des milieux et des paysages. La biodiversité y est riche et doit être préservée en cohérence avec les sites Natura 2000 (ZPS et ZSC des gorges de la Sioule) dans lesquels se trouve cette forêt. Ces zones évolueront spontanément (libre-évolution), sans intervention (13 ha). Elles seront complétées sur l'ensemble de la forêt par les secteurs peu productifs ou inaccessibles (20 ha) qui seront laissés « au repos (attente) », par un îlot de sénescence (7 ha) dans une partie de sapinière-hêtraie particulièrement riche (incluant l'un des sites de nidification de l'aigle botté, présent depuis plus de 30 ans et suivi régulièrement par la LPO depuis 2003).

Les parties proches de sapinières-hêtraies, de par leur ancienneté et leur répartition résiduelle représentent un enjeu fort en terme de conservation de la biodiversité. Ce sont près de 20% de la surface de la forêt qui a une vocation écologique dominante ou exclusive, à laquelle sont associées les mesures de conservation

d'arbres-habitats au sein des parcelles, pour constituer une véritable **trame de vieux bois**, définie dans l'aménagement forestier, et traduite dans la gestion forestière mise en œuvre sur le terrain.

Les parcelles observées sont constituées de peuplements d'épicéas et de douglas, installés en 1986, suite à la tempête de 1982, puis éclaircis (exploitation par bande et à l'intérieur du peuplement). Elles présentent une faible valeur écologique actuelle, mais celle-ci peut aisément être améliorée par les éclaircies et le maintien de trouées et de feuillus divers, et pourra augmenter avec la maturation des peuplements.

De nombreuses discussions ont tourné autour de la définition des « **forêts** », prises comme écosystèmes forestiers dans leur ensemble et leur diversité ou réduites aux formations considérées comme plus naturelles, excluant notamment les plantations d'essences allochtones, fort répandues sur le territoire auvergnat, et source importante de matière pour la filière bois et de revenus pour les propriétaires, publics comme privés.

Il est apparu important de bien considérer l'ensemble des **attentes** (très diverses et parfois contradictoires selon les acteurs en présence) et des **enjeux** existants autour d'un massif forestier, pour que le gestionnaire / propriétaire puisse décider « en connaissance de cause » de la gestion appliquée à telle ou telle partie du massif. L'orientation souhaitée par le propriétaire et les choix de gestions consécutifs conditionnent largement, dans « **l'art et la manière** » de les mettre en œuvre, la valeur écologique des écosystèmes forestiers, même ceux qui sont moins considérés sous un angle environnemental.



Les divers exemples vus ou évoqués et discutés lors des échanges ont mis en évidence que les grandes fonctions des forêts (production, préservation, protection des sols, accueil du public et autres fonctions sociales) sont complémentaires et compatibles la plupart du temps, à des échelles spatiales variées (vallée, massif, forêt, parcelle), mais qu'elles amènent souvent le propriétaire à choisir et arbitrer lorsque deux enjeux ou plus se retrouvent en « concurrence ».

Il ressort également des discussions que les analyses précédant les orientations de gestion doivent prendre en compte **l'origine et l'histoire des peuplements**, ainsi que les **dynamiques passées et actuelles des différentes essences et espèces** (animales, végétales et fongiques – y compris dans le compartiment « sol ») présentes dans les écosystèmes forestiers gérés.

[16 h 00 : clôture de la journée, et retour des participants dans leurs territoires respectifs. Rendez-vous est pris pour une prochaine réunion à l'automne 2016.](#)

Laurent Lathuillière



Tique Auvergnate



Tique Rhône-alpine

NB : J'ai ramené en souvenir 5 tiques noires, minuscules et agressifs. Je pense que la priorité future des forestiers sera leur éradication totale et définitive.

JA